

Types d'emplois accessibles

- électricien(ne) du bâtiment ;
- électricien(ne) de chantier ;
- électricien(ne) d'équipements.

Le métier

À partir des plans et schémas de montage, vous réalisez des travaux d'installation électrique en basse tension (courants forts en courants faibles) pour des bâtiments à usages d'habitation et autres.

L'électricien(ne) d'équipement effectue des travaux d'installation variés et diversifiés. Il/elle est amené(e) à réaliser des mises en sécurité de l'installation électrique dans les bâtiments existants et travaille en coordination avec les autres corps de métier, dans des locaux vides ou occupés par des usagers.

L'électricien(ne) intervient sur les installations de :

- Réseaux de distribution d'énergie en basse tension des bâtiments ;
- réseaux de communication des bâtiments ;
- matériels de sûreté (intrusion, incendie, contrôle d'accès) ;
- équipements automatisés et communicants du bâtiment ;
- équipements et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments à usage d'habitation et autres ;
- système de commande et protection de moteurs sans les bâtiments.

Prérequis pour l'entrée en formation

Maîtrise des savoirs de base : lire, écrire, compter.

Aptitudes à l'emploi

Habilité manuelle, aptitude au travail en hauteur, rigueur, capacité d'analyse pour prendre en compte les risques électriques.

Organisation de la formation

La formation de base délivre les Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) suivants :

- Installer les réseaux d'énergie et les équipements courants forts dans les bâtiments ;
- installer les réseaux de communication, les équipements courants faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments.

À cette formation, le CMFP rajoute une session Sauveteur Secouriste du Travail et une certification d'aptitude à la conduite de plateformes élévatrices mobiles de personnes (CACES R486B).

Qualification délivrée

Titre professionnel Électricien d'Équipement du Bâtiment, Niv 3.

Stage de formation professionnelle

D'une durée totale de formation de 962 heures, soit environ 7 mois, ce stage comprend deux périodes pratiques en entreprise, de deux et trois semaines. Ces périodes en milieu professionnel civil doivent avoir lieu dans des entreprises proposant des activités en rapport avec les connaissances jusque-là acquises par les stagiaires.

Réalisables sur tout le territoire métropolitain, dans l'entreprise de son choix, ces mises en situation permettent au stagiaire de découvrir les codes du monde de l'entreprise et de s'y faire apprécier en démontrant son savoir-faire et son savoir-être.

Perspectives d'emploi et de carrière

En fonction de vos capacités, vous pouvez évoluer vers les fonctions de chef(fe) d'équipe, chef(fe) de chantier, contremaître ou dessinateur(trice) en constructions électriques, technicien(ne) en électricité et automatismes du bâtiment. Vous pouvez également vous installer à votre compte comme artisan(e).